

Grand débat : le coût des propositions fiscales

Le président de la République annoncera prochainement les mesures qu'il compte prendre. Il devra répondre aux aspirations de justice fiscale. Reste à calculer l'impact pour les finances publiques.

Entretien



François Écalle, président de l'association spécialisée dans les finances publiques Fipeco.

Peut-on récupérer 60 milliards en luttant contre la fraude ?

Ça me paraît difficile. Depuis dix ans, une dizaine de lois ont accru les pouvoirs d'investigation des services fiscaux. Les montants collectés sont pourtant restés stables : une dizaine de milliards d'euros.

Et l'optimisation fiscale ?

Il faut en discuter avec nos partenaires européens. Le problème concerne notamment les Gafa (Google, Amazon, Facebook, Apple). Ces groupes ont des filiales dans plusieurs pays qui s'échangent des prestations. Deux filiales ont intérêt à s'entendre pour générer des bénéfices en Irlande où l'impôt est moins lourd, plutôt qu'en France. Elles le font à travers des « prix de transfert », difficiles à contrôler.

Les mesures bientôt annoncées par Emmanuel Macron sont-elles financées ?

Non. Les prévisions transmises à l'Europe n'en tiennent pas compte. Pour les financer, il faudra donc emprunter davantage. La dette publique, qui frôle les 100 % de la richesse produite, va encore s'alourdir.

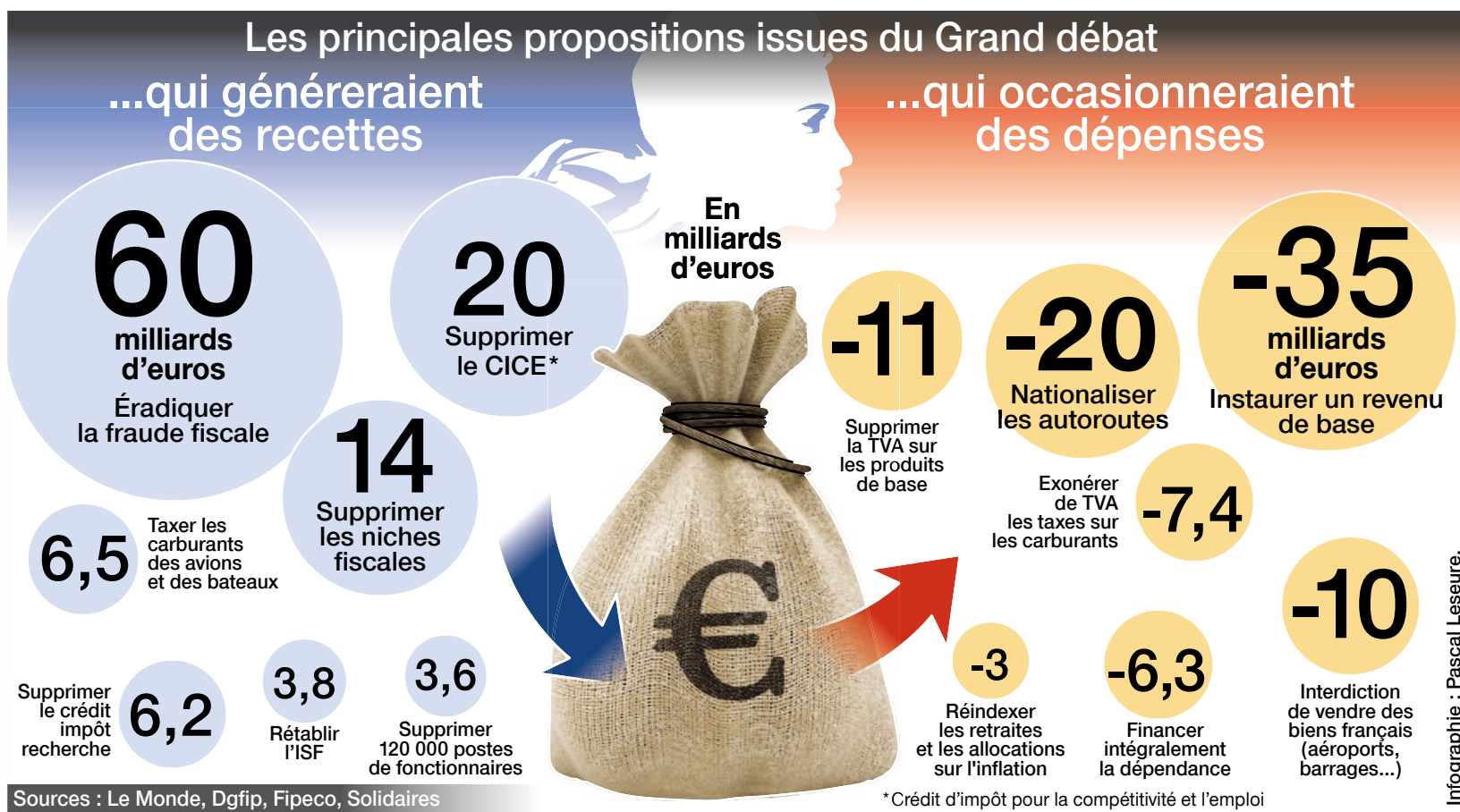
Recueilli par Jacques SAYAGH.

Une demande de justice fiscale s'exprime. Comment y répondre ?

Pour redistribuer via la fiscalité, l'outil le plus efficace est l'impôt sur le revenu. Il permet de cibler la hausse sur les ménages les plus aisés. Et d'affecter les ressources aux ménages les plus modestes, à travers des prestations sous conditions de ressources : RSA, prime d'activité...

Et réduire la TVA sur les produits de base ?

Ce serait gaspiller l'argent public. Car la mesure serait mal ciblée. Aucun produit de première nécessité n'est consommé que par des ménages pauvres. Les riches aussi achètent du pain et du sucre. Ils profiteraient donc aussi de cette baisse.



Retraites, ISF, redevance télé... Six pistes au banc d'essai

1 Rétablir l'ISF

Cette proposition figure en bonne place dans le Grand débat. L'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) rapportait cinq milliards d'euros. Il a été supprimé fin 2017 par Emmanuel Macron au motif qu'il ferait « partir les gens fortunés ».

Il était dû par les contribuables dont les biens excédaient 1,3 million d'euros : immobilier, actions... L'ISF n'a pas complètement disparu. Il a été remplacé par un impôt limité à l'immobilier, qui a pesé 1,2 milliard l'an dernier.

Des Gilets jaunes souhaitent le retour de l'ISF au nom de la justice fiscale. Le président Macron songe-t-il à rétablir ce totem ? Il s'est récemment dit ouvert au fait de « conditionner » l'avantage fiscal au « réinvestissement » dans l'économie. En clair, seul l'achat d'actions serait exonéré d'ISF. Mais pas celui de montres de luxe.

2 Supprimer la TVA sur les produits de base

C'est aussi une revendication récurrente. Un taux réduit de 5,5 % s'applique notamment aux aliments, au gaz, à l'électricité... Et 2,1 % aux médicaments remboursables.

Ramener ces taux à zéro coûterait onze milliards. « Et il n'est pas



Supprimer la TVA sur les produits de base coûterait onze milliards d'euros.

sûr que les commerçants répercutent la baisse », observe François Écalle, ancien magistrat à la Cour des comptes. Par exemple, quand la TVA dans la restauration est passée de 19,6 % à 5,5 %, les prix des repas n'ont baissé, eux, que de 2 %. « Les bénéficiaires des restaurateurs ont, eux, augmenté de 24 % ».

3 Annuler les baisses de charge

Pour des Gilets jaunes, le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) était un « cadeau » de 20 milliards par an aux entreprises. Une étude de

France Stratégie semble leur donner raison. Elle recense « 100 000 emplois créés ou sauvegardés en 2014 et 2015 ». Soit 270 000 € par emploi ! En 2019, le CICE est transformé en baisse de cotisations patronales de 6 % sur les bas salaires. Selon l'Institut des politiques publiques, cette bascule pourrait avoir « un effet significatif sur l'emploi ». À voir.

4 Augmenter les petites retraites

Les pensions n'ont augmenté que de 0,3 % cette année. Une évolution très en deçà de l'inflation (1,8 % en

2018). Faut-il réindexer les retraites ? Gérard Darmanin botte en touche : « Cela représenterait un surcoût de 1 à 3 milliards », répond le ministre des Comptes publics dans *Le JDD*. Et notre dette s'élève déjà à plus de 2 000 milliards. Il faudra trouver des économies ailleurs. »

5 Supprimer des niches fiscales

Ces crédits et réductions allègent l'impôt sur le revenu. « Ils totalisent 14 milliards », calcule le ministre. La moitié profite aux 10 % les plus riches. « L'exécutif envisage de supprimer certaines niches pour baisser l'impôt sur le revenu des contribuables les plus modestes. »

Lesquelles ? Pas les services à la personne, dit Gérard Darmanin. Reste les réductions d'impôts pour acheter un logement neuf mis en location... « Cette niche est inefficace », confie François Écalle.

6 Supprimer la redevance télé

C'est la proposition de Gérard Darmanin, au grand dam de Franck Riester, son collègue de la Culture. La redevance rapporte trois milliards. Taxer les seuls propriétaires de téléphones pose néanmoins question aujourd'hui. Mais par quoi la remplacer ?

J. S.

Toutes les contributions ont-elles été lues ?

Alors qu'une prise de parole d'Emmanuel Macron est attendue sous peu, pour dresser son bilan du Grand débat et annoncer de prochaines réformes, une polémique s'installe sur la restitution de cette consultation nationale. Les doutes portent sur les contributions libres (mails, courriers), les cahiers de doléances et les comptes rendus de réunions. Ont-ils tous été analysés ?

La réponse est... non. Les trois cabinets chargés de ce fastidieux travail de décryptage (Cognito, Blue-nove et Roland Berger) ne s'en cachent d'ailleurs pas dans leur rapport final consultable sur le site Internet du Grand débat. Ils précisent qu'au 22 mars, « seules » 5 058 contributions libres ont été traitées sur les 16 874 numérisées par la Bibliothèque nationale de France ; 5 481 comptes rendus de réunions locales sur 9 454 ; et 13 644 cahiers de doléances sur 18 647.

Des problèmes de masse d'informations et de délai sont évoqués par les responsables des trois cabinets... qui se sont bien gardés d'en faire état, lundi, lors de la restitution du Grand débat à Paris. « Évidemment, nous traiterons tous les écrits des Français. Nous en avons reçu jusqu'au 29 mars », explique Frank Escoubes, coprésident de Bluenove. Mais la



Une conférence citoyenne organisée à Rennes en mars.

liste de propositions de réformes dévoilée lundi ne devrait pas bouger avec ces dernières contributions. Ou alors à la marge. »

Dans leur rapport final, les garants du Grand débat – devant assurer de l'impartialité et de la transparence de la consultation – précisent avoir admis « qu'une première restitution des écrits puisse être présentée le 8 avril, dès lors qu'une proportion satisfaisante de données recueillies avait pu être soumise à l'analyse. Il est cependant capital que le traitement soit mené jusqu'à son terme. Une restitution consolidée sur laquelle pourra se bâtir l'ensemble des décisions publiques ».

Yves-Marie ROBIN.

Le regard de Chauvu



Point de vue

Pour une réaffirmation des territoires



Thierry Benoit, député UDI d'Ille-et-Vilaine.

« Alors que le Grand débat se termine, il apparaît utile de s'interroger sur les suites à donner à cette consultation citoyenne. Parmi les défis qui s'imposent à notre pays pour retrouver sa cohésion, la réforme territoriale occupe une place prépondérante. »

Ne nous y trompons pas : les réformes initiées sous le précédent quinquennat n'ont pas tenu leurs promesses. La fracture territoriale reste une réalité : la loi de modernisation de l'action publique territoriale a abouti à un renforcement des métropoles. Les disparités s'accroissent chaque jour entre métropoles et territoires périphériques. La nouvelle carte des régions, dessinée en catimini sur un coin de table de l'Élysée, a déçu. Ainsi, la possibilité pour la Loire-Atlantique de rejoindre notre région est rendue quasiment impossible par le veto suspensif

de la région de départ imposé par l'ancienne majorité socialiste. La loi NOTRe n'a pas eu les effets escomptés. Le nombre de conseillers départementaux a augmenté, alors que les compétences des Départements ont diminué. Le coût de l'action publique n'a pas baissé et son efficacité s'est altérée.

Certains évoquent un droit des territoires à la différenciation. Mais c'est surtout de cohésion et de clarification dont nous avons besoin. Si la décentralisation est une impérieuse nécessité, la fracture territoriale ne se résoudra pas seulement par des initiatives régionales éparées. L'enjeu, c'est au contraire une plus grande lisibilité de l'action publique et la capacité pour les Français de se sentir représentés efficacement à tous les niveaux institutionnels.

Responsabiliser les villes moyennes

Pour sortir de la fracture territoriale, une stratégie nationale passe d'abord par une plus grande responsabilisation des villes moyennes. Souvent chefs-lieux d'arrondissements, celles-ci sont représentatives des bassins de vie et des réalités locales. Ce sont donc des échelons indispen-

sables pour évaluer les besoins des territoires périurbains et ruraux : des transports plus performants, le maintien de services publics de proximité, des investissements stratégiques valorisant les savoir-faire locaux.

Pour piloter ces stratégies au plus près des territoires, il me semble nécessaire de réhabiliter le rôle du conseiller territorial. Cet élu de terrain serait le médiateur idéal pour relayer les besoins des communes et des intercommunalités. Parmi ses responsabilités, il lui appartiendrait de définir un schéma de compétences clair et précis et d'arbitrer entre les intérêts des budgets régionaux et départementaux. Il n'est pas normal que 70 % des moyens mobilisés dans le cadre des contrats de plan État-Régions financent des projets situés uniquement en zone urbaine. Le conseiller territorial devra ainsi veiller à faire respecter un vrai objectif de péréquation, au profit des zones intermédiaires, rurales et des villes moyennes.

La Bretagne est le périmètre pertinent pour expérimenter cette nouvelle organisation territoriale, qui compterait les parlementaires, les conseillers territoriaux et les élus locaux.

Selon le baromètre Ipsos-Villes de France, publié le 13 février, 80 % des Français jugent que les grandes métropoles sont les territoires qui bénéficient le plus de la politique de gouvernement. En réhabilitant le conseiller territorial, en responsabilisant les villes moyennes, en réformant le service public pour une plus grande proximité, des stratégies sont possibles. Elles doivent poser les jalons d'une organisation territoriale et administrative plus cohérente. >>>

Lire également sur ouest-france.fr :

« Le paradoxe apparent du mouvement des Gilets jaunes », par Joël Chéritel.

« Regard sur le Parlement européen », par Bernard Poignant.

« Les évêques et la crise de l'Église », par Philippe Portier.

« Pour une démocratie sur mesure », par Loïc Chesnais-Girard.

« Un nouveau clivage central », par Jean Baudouin.

« Le pouvoir des campagnes, la ruralité en action », par Stéphane Traver-